

# Une orientation pour tous après la 3ème

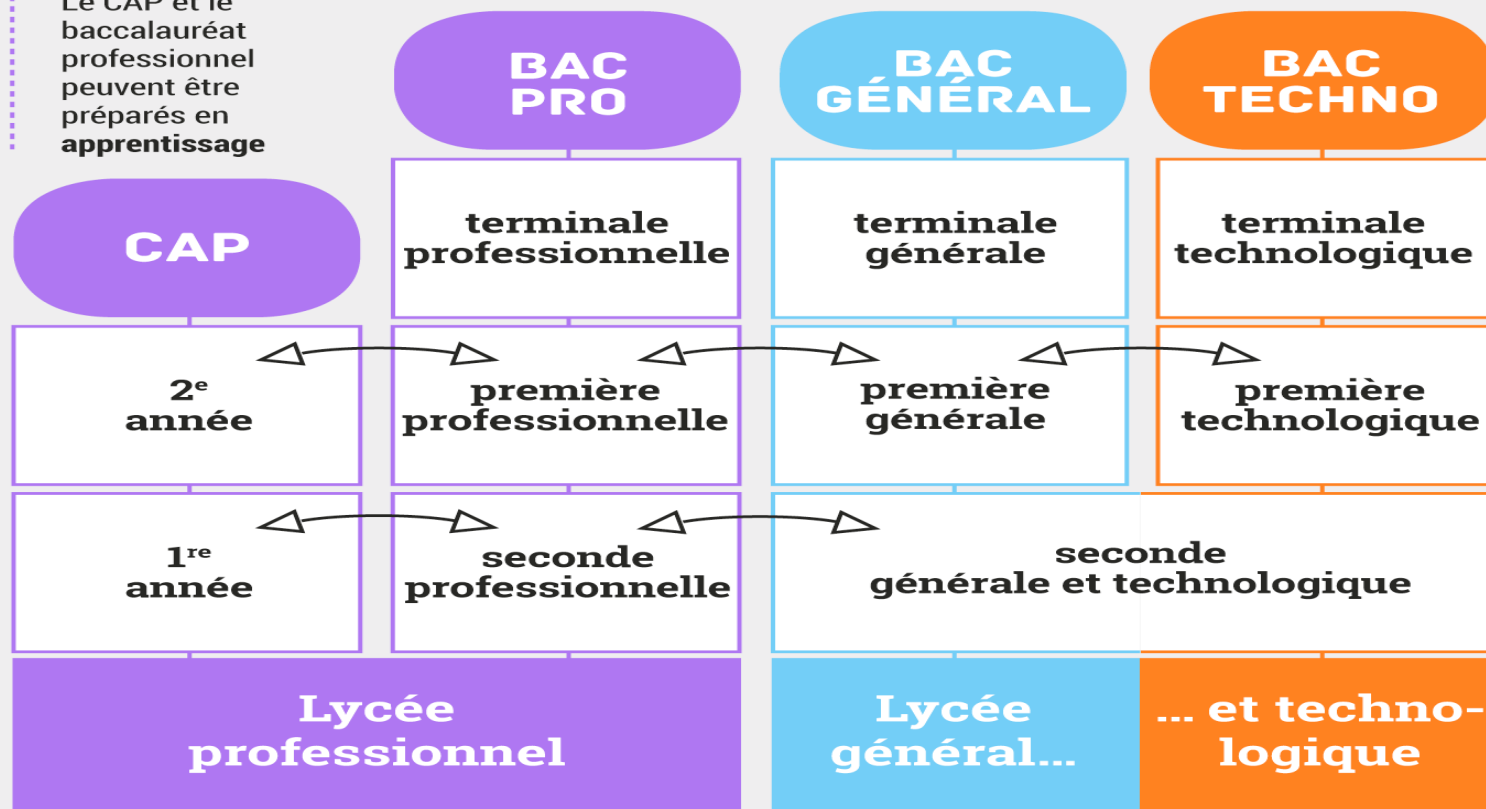
Webinaire du 29 novembre 2021

*Service Information et Conseil aux Familles*  
Apel nationale



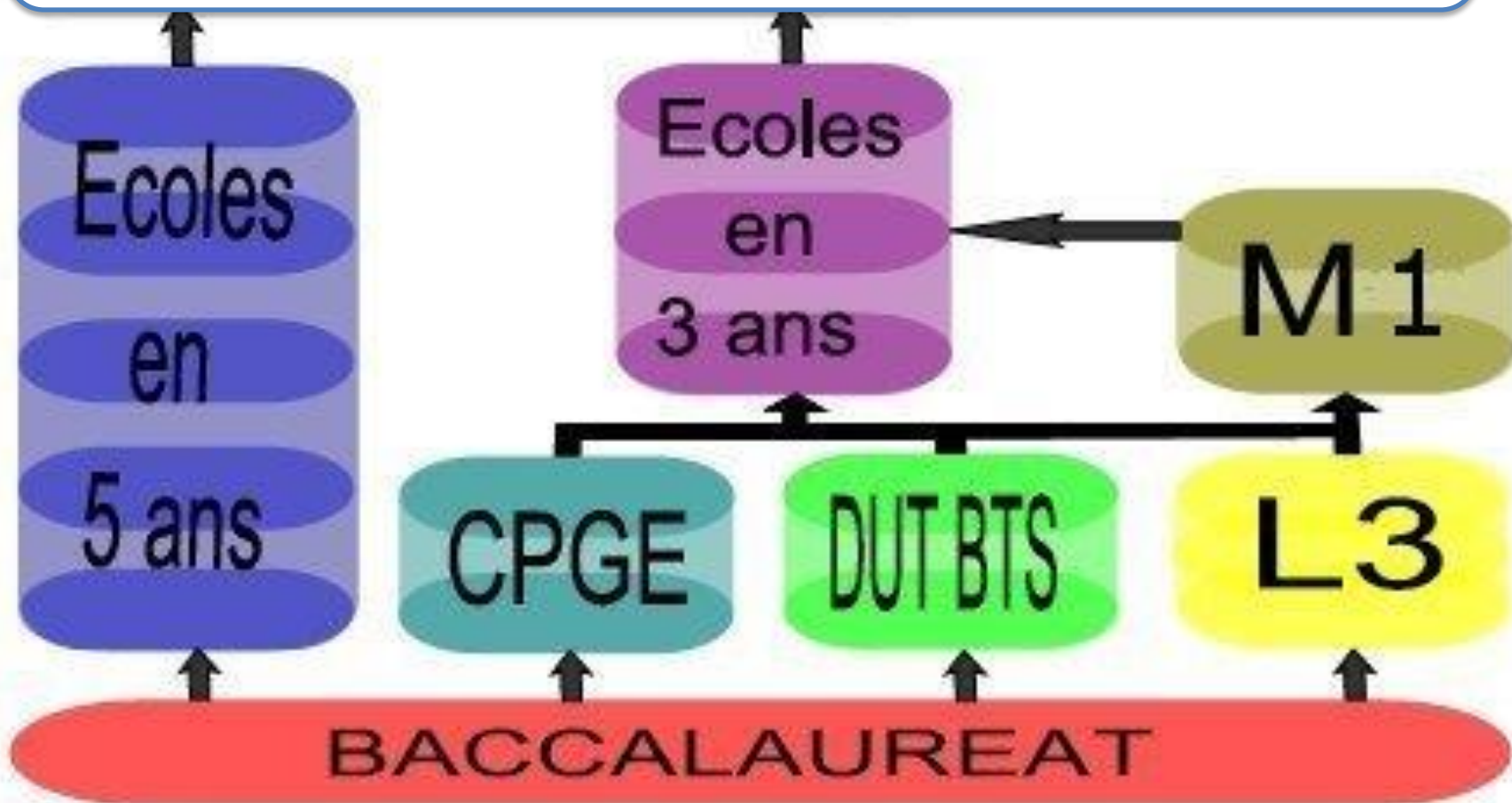
## LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

VIE PROFESSIONNELLE



# **Le lycée général et technologique**

# **Focus Ecole inclusive au lycée**

**Les conditions de déroulement des épreuves** : conditions matérielles, aides techniques, aides humaines, accessibilité des locaux.

- assistance d'un(e) secrétaire qui écrira sous la dictée du candidat
- sujets transcrits en braille ou en gros caractères

**Temps majoré pour les épreuves ou des temps de pauses : + 1/3 maximum du temps**

**Conservation, des notes obtenues durant cinq ans**

**Étalement sur plusieurs sessions consécutives**

**Adaptations ou dispenses d'épreuves**

**Copies des candidats en situation de handicap anonymisées et corrigées exactement dans les mêmes conditions que les autres copies**

**Aucune information relative au handicap portée sur la copie**

Toutefois, les aménagements d'épreuves sont portés à la connaissance du président de jury qui peut en informer les membres du jury lors de la délibération s'il l'estime nécessaire. (article [D. 351-31](#) du code de l'éducation)

## La demande d'aménagement des conditions d'examen du bac

- Faire une demande auprès d'un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), dépendant de la MDPH ou de la MDA (maison départementale de l'autonomie)
  - => son avis est soumis au recteur qui décide l'aménagement des épreuves
- La demande doit être formulée au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen concerné



# **La classe de seconde en lycée GT**

Tous les élèves de Seconde générale et technologique suivent les mêmes enseignements communs :

Français : 4h

Histoire-géographie : 3h

LVA et LVB : 5h30

Mathématiques : 4h

Physique-chimie : 3h

Sciences de la vie et de la Terre : 1h30

Education physique et sportive : 2h

Enseignement moral et civique : 18h annuelles

Soit environ 27 h par semaine

**+ 2 nouveaux enseignements obligatoires :**

Sciences économiques et sociales : 1h30

Sciences numériques et technologie : 1h30

## Choisir au plus deux enseignements optionnels non obligatoires :

### 1 enseignement optionnel général :

Langues et cultures de l'Antiquité (*latin ou grec- L'enseignement optionnel de LCA est cumulable*) : 3h

Langue vivante C : 3h

Arts : 3h

EPS : 3h

Arts du cirque : 6h

LSF : 3 h

### 1 enseignement optionnel technologique :

Management et gestion : 1h30

Santé social : 1h30

Biotechnologies : 1h30

Sciences de laboratoire : 1h30

Sciences de l'ingénieur : 1h30

Création et innovation technologiques : 1h30

Création et culture – design Atelier artistique : 6h

Culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre 6h

**Le choix des enseignements optionnels ne prédestine pas à une orientation en voie G ou T**

**Avant les vacances de Noël** : chaque lycée informe les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.

**À la fin du troisième trimestre** : chaque famille formule des souhaits d'orientation grâce à la « Fiche Dialogue »

## Pour poursuivre en voie générale :

**au 2<sup>ème</sup> trimestre** : l'élève et sa famille indiquent **4 enseignements de spécialité** qui l'intéressent pour la classe de 1<sup>re</sup> (*5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement*)

- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement
- Ces projets font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative.

**Au 3<sup>ème</sup> trimestre** : si l'avis du conseil de classe est favorable pour l'orientation vers la voie générale, l'élève et la famille font le **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1<sup>ère</sup>

## Pour poursuivre en voie technologique :

L'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative

# **La classe de première en lycée GT**

## Enseignements communs (16h)

Français : 4h

Histoire-géographie : 3h

LVA et LVB : 4h30

Education physique et sportive : 2h

Enseignement scientifique : 2h

Enseignement moral et civique :

18h par an

## 1 enseignement optionnel au plus (3h hebdomadaires par option)

### à choisir :

Langue vivante

Arts

Education physique et sportive

LSF

Langues et cultures de l'Antiquité  
(l'enseignement LCA est cumulable)

## 3 enseignements de spécialité

### (4h hebdomadaires par spécialité) à choisir :

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la Vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques

Humanités, littérature et philosophie

Langues, littératures et cultures

étrangères et régionales

Numérique et sciences informatiques (NSI)

Sciences de l'ingénieur

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)

Biologie écologie (*dans les lycées agricoles uniquement*)

Education physique, pratiques et cultures sportives à partir de 2021 : sur 3 établissements par académie :

## enseignements communs à toutes les séries

Français : 3h  
Histoire-géographie : 1h30  
LVA et LVB : 4h  
Education physique et sportive : 2h  
Mathématiques : 3h  
Enseignement moral et civique : 18h30 annuelles

## + 2 enseignements optionnels à choisir :

Langue vivante C (série STHR)  
Arts  
Education physique et sportive

Les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une des 8 séries, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :**

- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (*dans l'agricole uniquement*)
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse avec l'intégration du théâtre



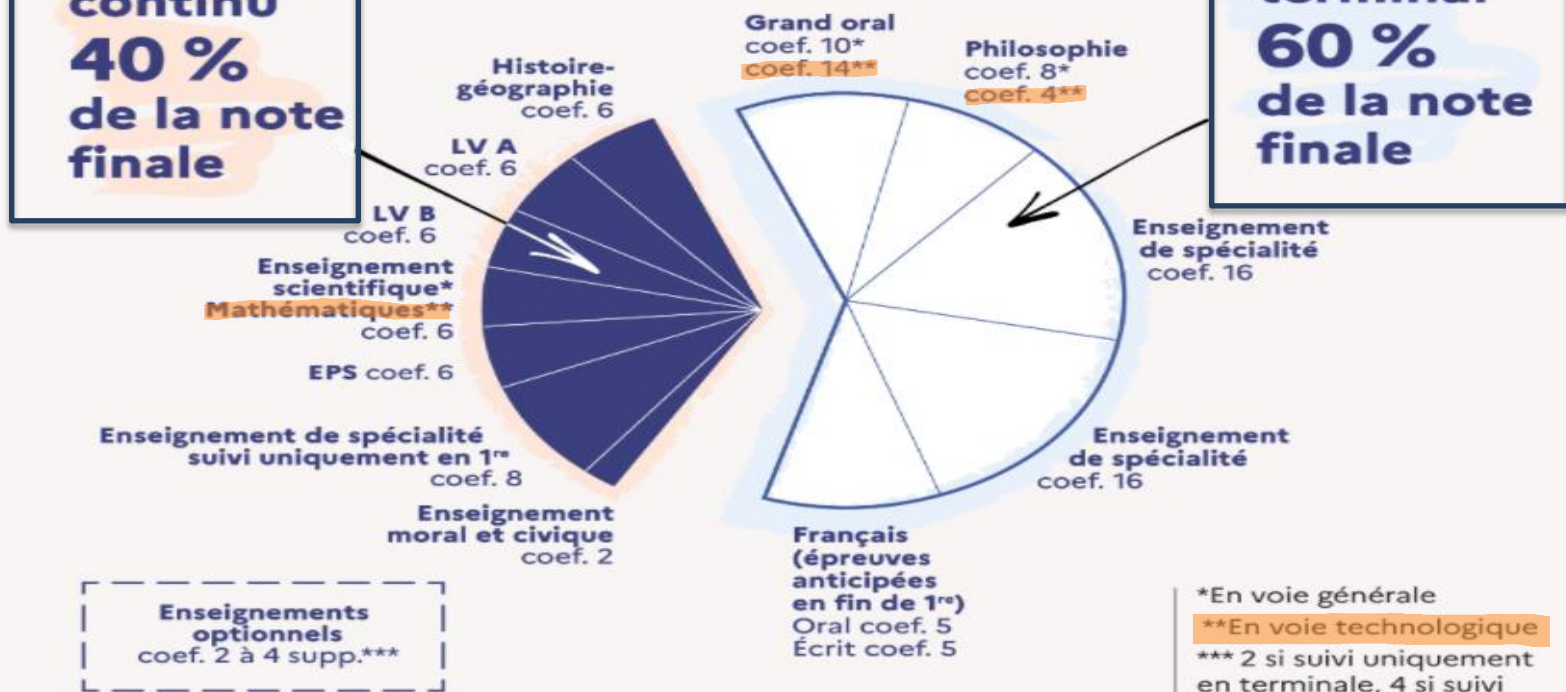
## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

# Répartition de la note finale



**Contrôle continu**  
**40 %**  
de la note finale

**Contrôle terminal**  
**60 %**  
de la note finale



Enseignements optionnels  
coef. 2 à 4 sup.\*\*\*

\*En voie générale  
\*\*En voie technologique  
\*\*\* 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1<sup>re</sup> et terminale

# Les évaluations



*ment ESC*  
*mmunes de contrôle con*

## Voie générale

L'élève de première générale communique au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale.

**A noter : l'enseignement de spécialité abandonné en fin de 1<sup>ère</sup> est crédité d'un coefficient de 8, soit la ½ du coefficient des EDS conservés en T**

## Voie technologique

Les enseignements de spécialité sont les suivants, selon les séries :

ST2S :	Physique-chimie pour la santé
STL :	Biochimie – biologie
STD2A:	Physique – chimie
STI2D:	Innovation technologique
STMG :	Sciences de gestion et numérique
STHR :	Enseignement scientifique alimentation – environnement
S2TMD :	Economie, droit et environnement du spectacle vivant
STAV :	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

**Un contrôle continu avec + de garanties**  
Pour + de transparence des pratiques de notation  
Pour + d'égalité de traitement des candidats

Vos professeurs vous signalent à l'avance les évaluations qui seront prises en compte dans le cadre de la note de contrôle continu.

EN DÉBUT D'ANNÉE DE 1<sup>re</sup> ET DE TERMINALE

**Le projet d'évaluation de l'établissement**, élaboré dans chaque lycée par l'équipe pédagogique, présente des principes communs à l'évaluation des élèves.

Tous les professeurs disposent d'un guide commun de l'évaluation permettant d'harmoniser les pratiques.

EN FIN DE TRIMESTRE OU SEMESTRE EN 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

**Le conseil de classe de l'établissement** valide les notes du contrôle continu de l'élève.

EN FIN DE 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

**La commission académique d'harmonisation** peut baisser ou augmenter les notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe.

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

La moyenne générale des bulletins scolaires de 1<sup>re</sup> et de terminale est prise en compte dans Parcoursup.

EN FIN DE TERMINALE

**Le jury académique du baccalauréat** valide l'obtention de l'examen et attribue des mentions au vu des résultats.

# **Les autres ressources à notre disposition**

# Ressources à disposition des familles

- Le fascicule d'information « En route vers le baccalauréat 2021 » : présentation des spécialités, du calendrier et des nouvelles épreuves du baccalauréat > **suivre son actualisation pour 2021-2022**



- Une playlist YouTube dédiée :



- Les Services ICF de l'Apel



- Quandjepasselebac.education.fr



- une **plateforme numérique** et des **sites** actualisés :

[horizons21.fr](http://horizons21.fr)

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

[eduscol.fr](http://eduscol.fr)

[onisep.fr](http://onisep.fr)

[terminales2021-2022.fr](http://terminales2021-2022.fr)



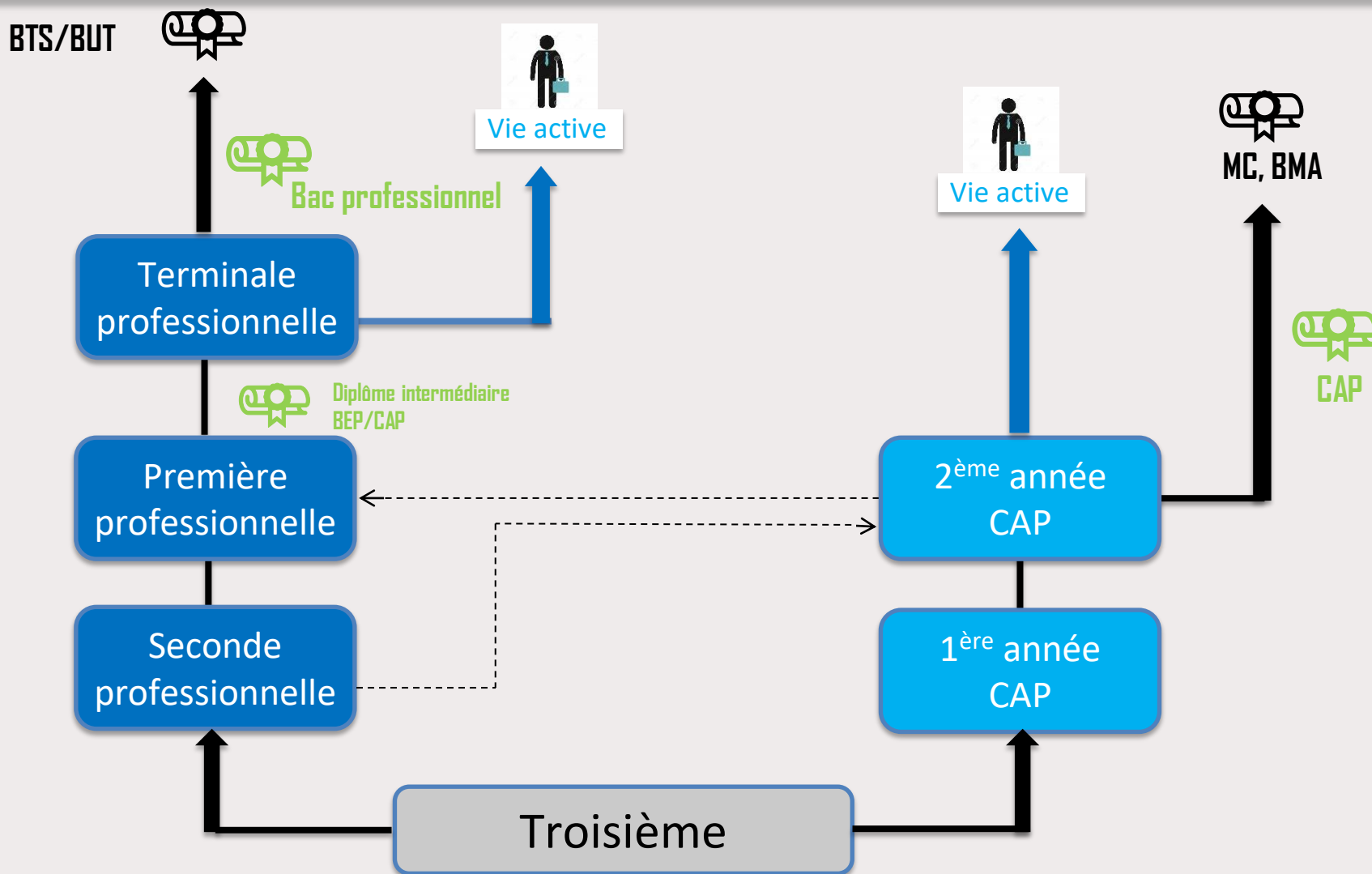
- les prérequis et attendus du supérieur : cf texte des attendus publié au B.O 12.3.2018  
cf. la charte signée par les Min. Ed nat et Enseignement sup le 6.12. 2017

A signaler : les **forums de discussion** Parcoursup tenus par l'ONISEP, des **tchats** proposés par Studyrama, l'Etudiant...

# **Le Lycée professionnel**



# Le lycée professionnel



# 12 POINTS CLÉS POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE RÉNOVÉE



# Rappel des fondamentaux de la réforme



- articulation entre enseignements professionnels et généraux :  
poursuite de la **co-intervention**  
**test de positionnement** en maths et français
- démarrage dès la classe de 1<sup>ère</sup> du **chef d'œuvre** présenté en Terminale
- Rentrée 2021 : mise en place des deux modules de T
- possibilité de choisir **l'apprentissage** en 1<sup>ère</sup> ou en T / ou de revenir en T dans la voie scolaire (mixité des publics)
- un **CAP** en 1,2 ou 3 ans, selon le profil et les besoins de l'élève
- instauration de **14 familles de métiers**
- suppression du BEP ( brevet d'études professionnelles) en 1<sup>ère</sup> et remplacement par l'attestation certificative

# La grille horaire

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

## ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13	71
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
	<b>450 h</b>	<b>420 h</b>	<b>390 h</b>	<b>1 260 h</b>

## ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
	<b>360 h</b>	<b>336 h</b>	<b>299 h</b>	<b>995 h</b>
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h
<b>TOTAL DES HEURES</b>	<b>900 h</b>	<b>840 h</b>	<b>780 h</b>	<b>2 520 h</b>

# **Les familles de métiers**

# Les familles de métiers en 2<sup>nd</sup>e



**Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics,**

**Métiers de la relation client,**

**Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique,**

**Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment,**

**Métiers des industries graphiques et de la communication**

**Métiers de l'alimentation**

**Métiers de la beauté et du bien-être**

**Métiers de l'aéronautique**

**Métiers de l'hôtellerie et restauration**

**Métiers du bois**

**Métiers du pilotage d'installations automatisées**

**Métiers de la maintenance**

**Métiers de la réalisation de produits mécaniques**

**Métiers du numérique et de la transition énergétique**

**Soit un total de 14 familles de métiers**

- Intérêt pour les jeunes**
- > une orientation progressive du jeune**
  - > acquérir des connaissances communes aux différents métiers**
  - > choisir la spécialité de bac en fin de 2<sup>nd</sup>e**

# **Les aménagements pédagogiques de la voie professionnelle**

# La co-intervention

= Intervention de **2 enseignants** (un de matière générale et un de matière professionnelle)

## Matières concernées :

tous les enseignements professionnels

+ toutes les matières générales (*selon les spécialités*) : français, hist-géo et enseignement moral et civique, langues vivantes A ou B , arts appliqués, éducation physique et sportive

## C'est la problématisation d'une situation professionnelle (contextualisation)

pour développer des **capacités d'analyse et de raisonnement**

pour dégager des **notions abstraites** pouvant être réinvesties dans d'autres situations (décontextualisation).

## Intérêt :

> double regard entre des disciplines professionnelles et générales  
sur des situations concrètes

> faire le lien entre les compétences professionnelles à avoir et le programme du cours général



**Nouveauté majeure** : l'atelier de philosophie :

- ✓ guider et initier à la démarche philosophique
- ✓ Encourager la pratique d'un dialogue construit
- ✓ Prendre du recul par rapport à ses propres opinions
- ✓ Développer la culture générale des jeunes
- ✓ dans le cadre des 26 h dédiés à la co-intervention

Attention: il ne donne **pas lieu à une évaluation certificative**

## Module de poursuite d'études

- Faciliter le passage vers le supérieur
- Accompagner le jeune dans son processus d'orientation
- Mieux appréhender les changements induits par la vie étudiante
- Connaître les attendus de l'enseignement supérieur
- Pallier aux lacunes de conceptualisation tant dans les matières générales que professionnelles
- Travailler sur l'organisation et les méthodes de travail personnel

### 5 modules pour atteindre ces objectifs :

- **S'autoévaluer** (*Bilan de ses compétences, évolution de ses projets personnels...*)
- **Se projeter dans l'enseignement supérieur** (*ouvrir son horizon personnel, dépasser l'autocensure...*)
- **Faire évoluer ses représentations du monde économique** (*Appréhender la diversité du monde économique*)
- **Améliorer sa mobilité** (*Appréhender les freins tant financiers, que physiques ou matériels*)
- **Préparer la procédure parcoursup** (*Attendus des formations de l'enseignement supérieur, analyser les alternatives, comprendre ses chances d'admission, suivre les procédures...*)

## Module d'insertion professionnelle

- Se connaître et valoriser son profil
- Développer ses capacités d'adaptation
- Comprendre l'environnement économique.

### Axes de travail pour atteindre ces objectifs :

- **S'autoévaluer** (*prendre conscience de ses atouts, appréhender ses compétences...*)
- **Valoriser ses compétences professionnelles et transversales** : (*valoriser le parcours de l'élève, prendre conscience de ses atouts...*)
- **Préparer ses choix et argumenter** (*analyser les alternatives, savoir prendre des décisions*)
- **Développer ses compétences « transversales »** (*Autonomie, prise d'initiative, communication, sens du collectif...*)
- **Développer sa mobilité** (*Appréhender les freins tant financiers , que physiques ou matériels*)
- **Connaitre le monde économique et professionnel** (*Fonctionnement d'une entreprise, perspectives, appréhender les codes et les règles...*)

# **Le chef d'œuvre**

# Le chef-d'œuvre

- ✓ Pour tous les élèves de **CAP** ou de **bac pro, apprentis** ou **scolaires**
- ✓ C'est une réalisation, **collective** ou **individuelle**, qui permet d'exprimer des talents en lien avec le métier futur et de valoriser les compétences du jeune.
- ✓ C'est un **travail collaboratif** : plusieurs apprentis d'une même classe ou d'une même spécialité, ou de spécialités différentes, ou d'établissements différents, ou avec une entreprise

Le chef d'oeuvre peut prendre **toute forme** (matérielle ou immatérielle) : c'est une **production pluridisciplinaire**

Il sert à développer puis à évaluer la capacité de l'élève ou apprenti à mobiliser des **connaissances générales et professionnelles**.

**56 h de formation en 1<sup>ère</sup> / 52 h en T**

## **Une évaluation selon deux modalités :**

- 50% en contrôle par notes régulièrement portées tout au long du cursus sur le livret scolaire (élèves) ou le livret de formation (apprentis)
- 50% avec la présentation orale terminale : capacité d'analyse et de transposition de l'expérience vécue

Des vidéos :

Avec Renasup :

[https://docs.wixstatic.com/ugd/ed1321\\_d49039a9e50d428c82f40ecd735a3ac0.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/ed1321_d49039a9e50d428c82f40ecd735a3ac0.pdf)

Avec le site gouvernemental :

<https://www.youtube.com/watch?v=0uKJONhgNCw&feature=youtu.be>

<https://vimeo.com/300437130>

Le site d'Excellence Pro